



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
11 janvier 2022**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 11 janvier 2022**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Marthe siège en séance ordinaire, ce 11 janvier 2022 à 20 h 06, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 20 décembre 2021 en lien avec le contexte pandémique à la COVID-19.

Monsieur le maire François Pleau;

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**22-01-01**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux : séance ordinaire et séance extraordinaire du 14 décembre 2021
5. Renouvellement de la police d'assurance de la municipalité
6. Programme de subventions pour activités sportives et culturelles destinées aux jeunes
7. Élections provinciales 2022 : Location du Centre social et sportif
8. Correspondance
9. Questions de l'assistance
10. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé

**22-01-02**

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2022-01-11/2021-12-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 165 033,37 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 60 854,99 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 38 786,04 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 426,89 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 293 200,98 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE ORDINAIRE ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé

**22-01-03**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 et celui de la séance extraordinaire du même jour soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé

**22-01-04**

**D'ACCEPTER** le renouvellement, ce mois-ci, de notre police d'assurance MMQP-03-071110.17 auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et d'acquitter le montant, taxe provinciale sur l'assurance incluse, pour un total de 28 705 \$, payable sur réception de la facture du renouvellement par l'entremise de FQM Assurances inc. avec qui la MMQ a son contrat de distribution.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES DESTINÉES AUX JEUNES**

**ATTENDU QU'**il existe déjà au sein de la municipalité de Sainte-Marthe un programme de subventions qui a pour objet le remboursement de 20 % des coûts d'inscription à diverses activités sportives non disponibles en cette municipalité, jusqu'à concurrence de 100 \$ par année et par enfant d'au plus 17 ans;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite bonifier son offre de subventions afin d'y inclure aussi des activités qui peuvent aussi être artistiques, scientifiques, musicales ou culturelles;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal vise par cette bonification qu'un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents puissent pratiquer une activité parascolaire leur permettant de socialiser, de développer leur curiosité et leur éveil, de faire de l'exercice ou de nouveaux apprentissages;

**ATTENDU QUE** les activités admissibles devront faire l'objet d'un encadrement qui sera administré par l'équipe administrative municipale, notamment à l'effet que les activités doivent être de nature à nécessiter une inscription par exemple;

**ATTENDU QUE** la bonification des subventions englobe des volets qui peuvent s'avérer imprévisibles quant à leur admissibilité et dans ce contexte, il doit être convenu de laisser à l'administration municipale le soin de déterminer l'admissibilité ou de la soumettre au conseil;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-01-05

**D'ABROGER** la résolution numéro 15-12-192 afin de remplacer le programme de remboursement (subvention) par la présente résolution qui le bonifie;

**DE REMBOURSER** 20 % des coûts d'inscription à diverses activités sportives non disponibles en cette municipalité et/ou d'activités artistiques, scientifiques, musicales ou culturelles jusqu'à concurrence de 100 \$ par année et par enfant d'au plus 17 ans.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### ÉLECTIONS PROVINCIALES 2022 : LOCATION DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

**ATTENDU QU'**un scrutin provincial se tiendra le 3 octobre 2022;

**ATTENDU QU'**un représentant d'Élections Québec a exprimé le souhait d'établir au Centre social et sportif de Sainte-Marthe, son bureau principal pour le comté de Soulanges;

**ATTENDU QUE** la location du Centre social et sportif s'étalerait sur quelques semaines, soit entre le 15 août et le 22 octobre 2022;

**ATTENDU QUE** le contexte pandémique et certaines contraintes sanitaires devraient possiblement perdurer jusqu'à la fin de la présente année, limitant ainsi les besoins et les demandes de locations pour des événements privés;

**ATTENDU QUE** le contexte pandémique limite aussi les besoins de la municipalité pour des événements publics;

**ATTENDU QUE** la municipalité a un protocole d'entente avec les autorités scolaires pour un usage de leurs locaux à l'école locale, si un besoin pour un événement organisé par la municipalité devait survenir;

**ATTENDU QU'**une location à Élections Québec permettrait de faire connaître notre salle récemment rénovée auprès d'éventuels locataires;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-01-06

**DE MANDATER** le directeur général de la municipalité pour évaluer les besoins spécifiques d'Élections Québec, la disponibilité du Centre social et sportif, et de convenir, le cas échéant, des modalités applicables à une telle location.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Respectant l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, la présente séance ordinaire est tenue en visioconférence et par conséquent, sans la présence du public. Les personnes intéressées avaient toutefois la possibilité de transmettre leurs questions au préalable de ladite séance.

Aucune question n'a été adressée au conseil.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 15,

Il est proposé

22-01-07

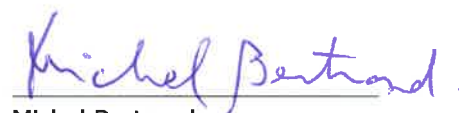
**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



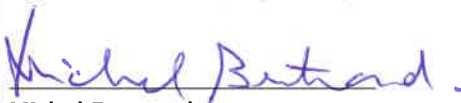
François Pleau  
Maire



Michel Bertrand  
Directeur général

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.



Michel Bertrand  
Directeur général